Mairie de Beaumont Du Lac

Bulletin Municipal

MAI 2003

Numéro 5

DANS CE NUMÉRO :

Les Travaux	2
Intercommunalité	2
Décharge	2
Tri sélectif et ordures ménagères	3
Budgets et impôts	3
Les associations	3
Fréquentation des gîtes	5
Etat Civil	5
Nouveaux arrivants	5
Jet Ski	6
Les dernières infos	7

Le Mot du Maire

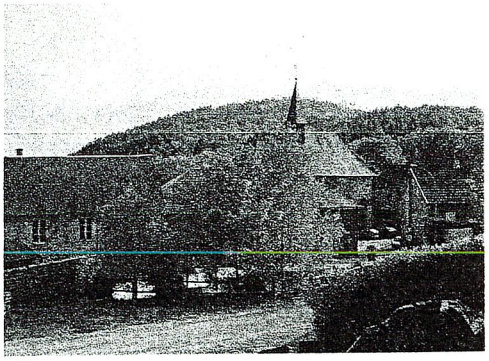
Beaucoup d'entre vous ont dû s'étonner de la non parution de ce bulletin pendant si longtemps. Ce silence est dû, en grande partie, à une succession de secrétaires de remplacement.

En ce moment, la situation est plus stable : une titulaire, Stéphanie, ayant réussi son concours d'Adjoint Administratif, et Marina, qui à elles deux, forment une bonne équipe.

Dans ce bulletin, vous trouverez plein d'informations, et si vous désirez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Et maintenant bonne lecture à tous, bienvenue aux nouveaux arrivants, bonne santé et bonne saison estivale !

Jacqueline LAMOUR



Le Bourg de Beaumont, avec à gauche le bâtiment de l'école, actuellement en travaux

Voirie Communale

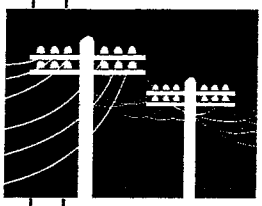
En 2002, la Commune de Beaumont Du Lac s'est attachée à réhabiliter, en partie, la voirie communale dans les secteurs suivants :

- La Varliette
- Villemoujeanne
- La Villatte
- Châteaucourt
- Le Coufeix
- Accès au Restaurant « Le Moulin »

Ces travaux ont été réalisés avec un montant total subventionné à hauteur de 55% par le Conseil Général de la Haute-Vienne.

Effacements des Réseaux à Nergout

La première tranche des travaux d'effacement des réseaux sur Nergout a été réalisée sur la partie gauche du village, en 2002, et financée au niveau des travaux de génie civil d'éclairage public par le Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne (SEHV), à hauteur de 100%, et au niveau du génie civil des lignes téléphoniques, par France Télécom, à hauteur de 88%.



En ce qui concerne les lampadaires installés, nous avons été subventionnés à hauteur de 40%, toujours par le SEHV.

La 2ème Tranche, partie droite du village, débutera au cours du deuxième semestre 2003, retard dû au désengagement financier de France Télécom.

Logements : Ancienne Ecole de Beaumont

Les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école, en 4 logements, ont débuté Fin Septembre 2002.

Les travaux ont été financés, en partie, par l'Etat, le Conseil Général de la Haute-Vienne, et la Région Limousin. A ce jour, un logement 4 pièces est déjà réservé.

Une inauguration, à laquelle vous serez tous conviés, devrait avoir lieu début Août 2003, en présence des officiels.

Intercommunalité

La création d'une Communauté de Communes concernant les 12 Communes du Canton d'Eymoutiers est à l'étude.

Il faut savoir que des petites Communes, comme Beaumont, auront de plus en plus de difficultés à faire face à des investissements onéreux, si elles refusent d'adhérer.

Au niveau de Beaumont, une délibération de principe a été prise à 6 voix pour, et 5 contre.

Si vous désirez de plus amples informations sur ce projet, vous pouvez en obtenir à la Mairie.

Décharge

Le sujet qui fâche ... 2ème coup de gueule !

Le Maire demeure scandalisée par la conduite de certaines personnes, en ce qui concerne l'usage de la décharge. Il faut savoir que suite à de nombreuses visites sur le site, il a été constaté que bouteilles, cartons, journaux et boîtes de conserves, ..., cohabitent avec déchets verts, etc, ...

C'est assez décourageant !!!, la municipalité ayant fait l'effort d'installer 2 « Ecopoints », fait rarissime pour une Commune de 135 habitants. Il faut rappeler, aussi, que des containers collectant, uniquement, les ordures ménagères ont été installés dans chaque village.

Peut-on supposer alors que tous ces écarts de conduite viennent des communes riveraines? Que faut-il faire ? Continuer à payer une entreprise pour une remise en état ? Coût : 420 €, près de 3000 Francs, et ce, de plus en plus souvent.

Une délibération du Conseil Municipal de Beaumont, adoptée à l'unanimité, préconisait une amende de 150 €, à toute personne prise en flagrant délit de dépôt d'objets non autorisés sur la plate forme. Les autres objets devant être déposés le plus près possible de la pente. Bien sûr !!!

Cette décharge sera fermée définitivement dès que la déchetterie d'Eymoutiers sera opérationnelle. Donc prenez, dès maintenant, de bonnes habitudes. ***Plus vous trierez, moins vous payerez !***

Tri Sélectif & Ordures Ménagères

Depuis 2002, nous vous rappelons que vous disposez de 2 « Ecopoints » sur la Commune, un à la sortie du bourg en direction d'Eymoutiers, ainsi qu'un autre au Port de Nergout. Ces Ecopoints, comme vous le savez, sont destinés à récolter les emballages recyclables, le verre, et les journaux et cartons. Vous recevez régulièrement dans vos boîtes aux lettres, les journaux du SYDED, qui vous expliquent comment et quoi trier. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la Mairie.
De plus, depuis 2002, le SICTOM d'Eymoutiers a mis en place, sur la Commune, des containers destinés à récolter, uniquement, le reste de vos ordures ménagères, dans des sacs poubelles solides et fermés correctement. Ces containers sont ramassés tous les Mardis matins.

Depuis la création du SICTOM d'Eymoutiers, nous vous informons que toute la Commune, est soumise à la Taxe sur les Ordures Ménagères. Cette taxe sera prélevée par les Services des Impôts, avec la foncière bâtie.

Plus vous ferez d'efforts concernant le tri des déchets, moins le SICTOM aura d'ordures ménagères à ramasser, et moins nous paierons, alors pensez à TRIER !

Budgets et Impôts Locaux 2003

Budgets Communaux 2003

Budgets en €	Fonctionnement	Investissement
Général	348487,80	149301,25
Eau	24248,94	23649,99
Assainissement	23809,75	11404,60
Port de Nergout	45450,16	20801,91
Logements	6216	282013,73

A partir de cette année, vous ne trouverez plus de Budget " Camping Châteaucourt", car celui-ci a été repris par le SY.MI.VA., suite à la très mauvaise rentabilité de cette structure depuis quelques années.

Taux Communaux d'imposition 2003

Taxe Professionnelle : **24,64 % (sans changement)**

Taxe Habitation : **9,5 % (au lieu de 9,42%)**

Taxe Foncière (Propriétés Bâties) : **10 %**
(au lieu de 9,88%)

Taxe Foncière (Propriétés non bâties) : **65,09 %**
(sans changement)

Les Associations

ACCA

Lors de la dernière Assemblée Générale, un nouveau Bureau a été constitué, il se compose :

Présidents d'Honneur : **Mme LAMOUR Jacqueline / Mr LEBLANC Georges**
Président : **Mr BARBAS Patrick** — *Vice-Président* : **Mr COUPET Francis**
Trésorière : **Mme COUPET Brigitte** — *Trésorier Adjoint* : **Mr LAURENT Gilbert**
Secrétaire : **Mr AUPETIT André**
Membres : **Mrs BARBAS Claude, BERTRAND Jean, PICOT Henri, FONDEUR Sébastien**

Amicale Sports et Loisirs de Beaumont Du Lac—ASLBL

Calendrier 2003

Jeudi 17 Juillet : *Randonnée VTT et Randonnée Pédestre*	RDV 9H15 Eglise de Beaumont	3,5 € / Personne
Vendredi 25 Juillet : *Concours de Pétanque*	RDV 17H00 Aire Loisirs Nergout	8 € / Doublette
Mardi 05 et Mercredi 06 Août : *Open de Tennis (Doubles)*	Inscriptions avant : 04 Août	8 € / Joueur
Jeudi 07 Août : *Méchoui du « Paturadou »*	Inscriptions avant : 06 Août	15 € / Personne
Jeudi 14 Août : *Randonnée VTT et Randonnée Pédestre*	RDV 9H15 Aire Loisirs Nergout	3,5 € / Personne

Renseignements et Inscriptions : ***05 55 69 20 41***
Vous pouvez, également, obtenir le programme détaillé à la Mairie

Comité des Fêtes de Beaumont Du Lac—CFBL

Depuis le 28 Février 2003, un Comité des Fêtes a été créé sur la Commune, afin d'organiser quelques animations supplémentaires. Le Bureau a été constitué comme suit :

Président : **Vincent CAILLAUDAUD** — *Vice-Président* : **Pascal POUTARAUD**
Trésorière : **Bernadette DIAZ** — *Trésorière Adjointe* : **Marie-Madeleine SIRIEIX**
Secrétaire : **Armelle CROS** — *Secrétaire Adjointe* : **Florence CONDEMINE**

Calendrier 2003

Randonnées Pédestres : Mme SIRIEIX vous propose de vous accompagner tous les premiers lundis du mois, **à partir du 5 Mai**, pour une randonnée pédestre d'une ou deux heures sur la Commune et aux alentours.
GRATUIT—RDV à 14 H devant la Mairie

Brocante—Vide Greniers : **Dimanche 6 Juillet**, Bourg de Beaumont Du Lac, Particuliers & Professionnels
GRATUIT – RDV à partir de 8H—Buffet & Buvette
Dans l'après-midi et en soirée, animation par le Groupe Folklorique « Les Veilhadours des Bruyères »

« Les Marchés de Beaumont Du Lac » : **Du 13 Juillet au 31 Août**, Tous les Dimanches matin **à partir de 9H**, Tous produits alimentaires
-RDV Bourg de Beaumont Du Lac

D'autres animations devraient être organisées au cours de l'année, nous ne manquerons pas de vous les communiquer, et si vous avez des idées n'hésitez pas à nous contacter.
Nous sommes toujours à la recherche de bonnes volontés, alors si vous désirez rejoindre notre petite équipe, vous serez les bienvenus.

Renseignements / Inscriptions : 05 55 69 74 63

Information

Des « Colis de Noël » sont offerts par la municipalité, à toute personne de plus de 65 ans, et inscrite sur la liste électorale de Beaumont.

Fréquentation des Gîtes Municipaux

Fréquentation des Gîtes Municipaux, en % du nombre de jours dans le mois

2002

Gîtes	Juin	Juillet	Août	Sept
1	10	84	100	23
2	10	61	100	23
3	10	84	84	3
4	10	55	81	23
5	10	39	100	3
6	10	35	81	23

Gîtes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Octobre	Nov	Déc
1	/	36	7	30	10	27	10	/
2	13	/	7	3	19	30	13	/
3	/	7	7	3	16	/	/	/
4	/	29	7	3	16	/	/	29
5	/	/	/	/	16	/	/	/
6	/	/	7	7	/	13	/	/

Etat Civil

Naissances : Bienvenue à ***CYNTHIA*** URBANIAK
Bienvenue à ***QUENTIN*** LAUCOURNET

Félicitations aux heureux Parents et Grands-Parents !

Décès : Mr André LAFONT, Rue des Bruyères à Nergout, Le 04 Mars 2002

Nouveaux Arrivants

Mr et Mme MARQUETTE à Nergout
Mr et Mme DIAS à Vichez
Mr et Mme ARNOULT à Nergout
Mr et Mme SCARAMUCCI à Nergout
Mr et Mme ADAMS à Nergout
Mr FONDEUR et **Mlle GRENIER** au bourg
Mr BERTHELOT et **Mlle NAVAS** au bourg
Mr BINET à Pierrefitte
Mr NOUAILLE à Nergout

Le Conseil Municipal, ainsi que les habitants de la Commune, leurs souhaitent à tous la bienvenue !

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux gérants du **Café de l'Ile** : Monsieur Pierre SIMONDON et Madame Nelly THOMASSIN.

- Ouverture tous les jours de mai à septembre à partir de 10 heures.
- Carte brasserie / Plat du jour / Menu les dimanches - jours de fête et en semaine sur réservation.

☎ : 05 55 69 67 21

"LE SUJET QUI FÂCHE", et qui concerne plus particulièrement les habitants de Pierrefitte (vieux village et village vacances), Nergout, Châteaucourt, les pêcheurs d'ici et d'ailleurs très nombreux dans l'anse de Beaumont du Lac. Sont concernés également ceux qui viennent se ressourcer, échapper aux bruits de la ville qu'ils supportent par obligation toute l'année.

Il m'a été demandé l'autorisation pour une démonstration de Jet Ski le 10 mai dans l'anse sus nommée. J'ai fait confiance et donné mon accord pour une durée de 4 heures mais le Conseil Municipal et moi-même ne tolérerons pas qu'une zone de Jet s'installe définitivement à cet endroit.

Je rappelle, qu'une délibération votée à l'unanimité a interdit la pratique de ce sport sur le lac.

Mais voilà que dans l'Echo du Centre du 12/05/2003 confirmé par Centre France (même s'ils ne sont pas d'accord sur la fréquentation !!!) il est fait mention de pratique de Jet Ski "en toute liberté " pour la saison 2003. Les instigateurs de cette démarche pensent sans doute persuader chacun qu'il n'y a ni danger (1 mort en 1997), ni nuisance sonore, ni pollution environnementale accompagnant ce sport....

Soyons vigilants, ne laissons pas dénaturer ce site idyllique, rappelons que Vassivière est un site protégé et que de nombreuses rives appartiennent au conservatoire du littoral en particulier dans ce secteur.

Rappelons aussi qu'il y a une interdiction Préfectorale sur le Lac de St Pardoux depuis 1990, une interdiction du Maire et du Préfet à Château Moulin sur la commune de Thouron....

Devinez pourquoi !!!

MAIRIE
DE
BEAUMONT DU LAC

Le Bourg
87120 Beaumont Du Lac

Téléphone : 05 55 69 15 62
Télécopie : 05 55 69 32 90

HORAIRES

Lundi : 9H-12H et 14H-17H
Mardi : 9H-12H et 14H-17H
Mercredi : 9H-12H et 14H-17H
Jeudi : 9H-12H et 14H-17H
Vendredi : 9H-12H et 14H-17H

Publication : Jacqueline LAMOUR
Mise en Page : Vincent CAILLAUDAUD
Impression : Stéphanie et Marina
Distribution : La Poste

Forêts : La tempête de 1999 a entraîné beaucoup de dégâts sur Fumouze et Nergout, les dossiers concernant la replantation ont été déposés et les subventions accordées. La réception des travaux de Fumouze aura lieu le **27 mai 2003.**

Deux incendies sur la Commune ont nécessité l'intervention des Pompiers, nous vous rappelons qu'il est **interdit** de faire des **feux** du **01 Mars au 30 Septembre**, afin de limiter au maximum les risques, vous pouvez consulter l'arrêté du Préfet de la Haute-Vienne à la Mairie. ***RESTEZ VIGILANTS !***

L'Alimentation-Presse Navarro de Nedde, celle qui passe déjà sur la Commune, vous informe de son passage à Nergout les Mardis entre 15H30 et 16H45. Vous pouvez appeler le ***05 55 69 98 11***, pour demander un arrêt devant chez vous.

Si vous utilisez des **cartouches d'encre** pour vos imprimantes ou télécopieurs, nous récupérons à la Mairie vos cartouches vides, pour la recherche contre le Cancer.

Attention aux DEMARCHEURS !

La Gendarmerie met en garde toute personne qui se verrait proposer par téléphone ou a domicile, des produits « miracles » : Gelée Royale, ... ***Attention ESCROCS !***

RAPPEL

Afin d'éviter toute dérive, une ***demande de travaux*** doit être déposée en Mairie pour l'installation d'une clôture, une modification de façade, une pose de velux, ...

Pour des travaux plus importants, comme une construction, c'est ***un permis de construire*** qu'il faut déposer.

Les Dernières Infos

Assainissement

Etant donné l'ancienneté des réseaux, la Commune est dans l'obligation de faire intervenir une entreprise « Sanicentre », pour éradiquer les « bouchons » ou les « queues de renard ». Un contrat d'entretien annuel va être signé avec eux.

Voilà une partie de l'explication de l'augmentation que vous constaterez sur votre prochaine facture. Pour plus de détails, vous pouvez contacter la Mairie.

Atelier Pédagogique Personnalisé
Centre de Formation pour Adultes

L'APP d'Eymoutiers peut vous proposez, gratuitement, une remise à niveau, une préparation à un examen ou à un concours, une initiation à l'informatique et à l'internet, ... Vous pouvez avoir des renseignements à la Mairie ou au 05 55 69 20 12.

L'**Amiante** est interdite dans les bâtiments, neufs comme anciens. Elle est à l'origine de certains cancers, donc soyez vigilants. Un fascicule est disponible à la Mairie, récapitulant les démarches à suivre.

Visites Médicales des Permis de Conduire

Que ce soit parce que vous êtes candidat au permis de conduire, que vous souhaitez renouveler sa validité, des catégories **EB, C, EC, D, ED,** vous pouvez alors passer la visite médicale, à laquelle vous êtes astreint, au cabinet d'un **médecin agréé par le Préfet**, en l'occurrence pour le Canton d'Eymoutiers, **Docteur LAJOUX à Eymoutiers**, en **excluant votre médecin traitant**.

Vous devez prendre directement rendez-vous avec lui, et lui apporter un certain nombre de **pièces**, dont la liste est disponible à la Mairie, ainsi qu'un document vous indiquant les démarches précises à suivre.